

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

SÉANCE DU 29 MAI 2017

ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS
SENSIBLES (2012-2021) ET ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES POUR REUSSIR LA
TRANSITION ECOLOGIQUE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL EN ESSONNE
(2017-2021)

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L113-8 à L113-14, L215-1 à L215-24, L331-1 à L331-34,

VU le code de l'environnement,

VU la loi 83-663 du 23 juillet 1983 relative au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),

VU la loi 85-729 du 18 juillet 1985 relative aux Espaces Naturels Sensibles (ENS),

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

- VU sa délibération 2011-04-0046 du 12 décembre 2011 portant sur le rapport d'orientations de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles – Schéma départemental des espaces naturels sensibles (2012-2021),

VU les éléments de bilans sur l'état d'avancement du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-2021),

VU le rapport de Monsieur le Président,

Sa 4ème commission entendue,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de l'avancement de la mise en œuvre du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-2021) tel que présenté dans le présent rapport et dans les documents de bilan ci- annexés.

APPROUVE les orientations transversales renforcées sur la période 2017-2021 pour réussir la transition écologique et la valorisation du patrimoine naturel en Essonne :

- Affirmer l'investissement départemental sur le territoire,
- Rétablir le lien entre la population locale et la nature,
- Développer de nouvelles solidarités et synergies autour du patrimoine naturel.

DIT que les 5 axes patrimoniaux du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles seront maintenus :

- Préserver la biodiversité,
- Restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues,
- Pérenniser et valoriser les écopaysages,
- Valoriser la géodiversité comme élément d'identité territoriale,
- Lutter contre le changement climatique ;

APPROUVE l'objectif de mobilisation de ressources financières complémentaires.

APPROUVE les actions correspondant aux orientations transversales renforcées pour la période 2017-2021, permettant de formaliser le cadre d'actions du Département dans ce domaine, telles qu'elles figurent en annexe 7.

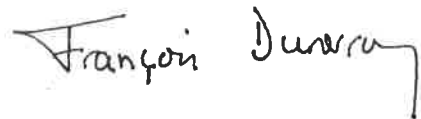
APPROUVE les critères d'attribution des nouvelles aides financières en investissement en faveur des collectivités et des associations, tels qu'ils figurent en annexe 8.

DIT que les dépenses relatives à ces orientations seront prélevées sur les recettes de la part départementale de la taxe d'aménagement affectée à la politique des Espaces Naturels Sensibles.

RAPPELLE que la Commission permanente a reçu délégation pour solliciter les subventions contribuant à la mise en œuvre de ces orientations auprès de la Commission européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'eau Seine- Normandie, de la Région Ile-de-France, de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France et tout autre financeur ou mécène.

Le président du Conseil départemental

Le Président du Conseil Départemental certifie exécutoire à compter du : **- 6 JUIN 2017** la présente délibération transmise à cette même date au représentant de l'Etat dans le Département (Article L 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).




François Durovray

RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

4ème Commission du Développement durable, patrimoine départemental, mobilités et développement économique

N° 2017-04-0039

SÉANCE DU 29 MAI 2017	POLITIQUE : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE SECTEUR : Espaces Naturels Sensibles
<p>TITRE : ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (2012-2021) ET ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES POUR REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL EN ESSONNE (2017-2021)</p> <p>RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet d'adopter de nouvelles orientations sur la période 2017 à 2021 pour réussir la transition écologique en Essonne et mieux valoriser le patrimoine naturel du département et de prendre acte du bilan à mi-parcours du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-2021)</p> <p>INFORMATIONS BUDGÉTAIRES : Sans incidence financière immédiate</p> 	

Le Conseil départemental de l'Essonne mène depuis 1989 une politique active et partagée en matière de préservation et de valorisation du patrimoine naturel. Son action dans ce domaine est reconnue tant au niveau national que par ses partenaires locaux.

Notre collectivité intervient dans le cadre des compétences qui lui ont été confiées par les lois du 18 juillet 1985 et du 22 juillet 1983 relatives aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) et au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Le Département dispose ainsi de 4 outils complémentaires :

- un outil financier, la part départementale de la taxe d'aménagement, prélevée sur les droits à construire et affectée à cette politique des ENS ;
- un outil foncier, le droit de préemption ENS qui permet au Département de disposer d'une priorité lors de ventes au sein d'espaces naturels,
- un outil contractuel pour conclure des conventions de gestion avec des propriétaires publics ou privés de sites naturels,
- un outil lui permettant de préserver et valoriser les chemins ruraux en les inscrivant au PDIPR.

A ce jour, 12 307 hectares ont été protégés par la mise en place de zones de préemption ENS. Plus de 1 534 hectares de nature ont été acquis par le Département, soit une quarantaine de sites, dont 28 sont d'ores et déjà aménagés et ouverts au public. A ceci, s'ajoutent les 1 575 ha d'espaces naturels achetés par les communes et intercommunalités grâce à l'aide financière et au droit de préemption ENS du Conseil départemental. 27 hectares de terrains publics ou privés ont bénéficié d'une convention de gestion. 2 272 km de chemins ruraux ont été protégés et 10 itinéraires de découverte ont été balisés dans le cadre du PDIPR. L'ensemble de ces réalisations constitue le Réseau écologique départemental de l'Essonne (REDE) (voir carte en annexe).

En 2011, le Département a adopté un Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) pour la période 2012-2021. Ce document s'articule autour des principes suivants :

- 2 orientations transversales :
 - Rétablir le lien entre la population locale et la nature,
 - Développer de nouvelles solidarités et synergies autour du patrimoine naturel,
- 5 axes patrimoniaux :
 - Préserver la biodiversité,
 - Restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues,
 - Pérenniser et valoriser les écopaysages,
 - Valoriser la géodiversité comme élément d'identité territoriale,
 - Lutter contre le changement climatique.

Contribuant concrètement à l'aménagement durable et à l'attractivité de notre territoire, la politique départementale des ENS porte donc sur des champs d'intervention très variés qui contribuent au quotidien à la qualité de vie des Essonniens : nature remarquable, nature en ville, continuités écologiques, paysages naturels, champs d'expansion des crues, ressource en eau et enjeux climatiques.

I – NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL EN ESSONNE

Une démarche visant à ajuster et compléter les axes retenus en 2012 a été engagée en tenant compte de l'évolution du contexte national et local, à savoir :

- l'évolution du corpus réglementaire (lois pour la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles-MAPTAM, Nouvelle organisation territoriale de la République-NOTRe et Biodiversité), notamment au regard des compétences réaffirmées du Département en matière de solidarité territoriale ;
- les modifications de l'organisation territoriale (fusion des intercommunalités) ;

- la situation financière de notre collectivité et la situation socio-économique du territoire, et les orientations politiques de la nouvelle majorité, matérialisées notamment par l'approbation en décembre 2016 du Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2017-2021.

Ces nouveaux axes visent à la fois à répondre à l'urgence de préserver la biodiversité et à faire du patrimoine naturel un élément d'identité et de dynamisme territorial. L'objectif est de réussir la transition écologique en Essonne, tout en contribuant à un développement économique durable.

Une complémentarité avec d'autres politiques départementales a été recherchée, notamment avec les orientations adoptées récemment en matière de ruralité, de politique agricole et de transition énergétique.

Ces nouvelles dispositions viendront compléter les orientations transversales et axes patrimoniaux adoptés en 2011. Il est proposé la déclinaison suivante pour la période 2017-2021 :

- Les orientations transversales :
 - Une nouvelle orientation sera inscrite : Affirmer l'investissement départemental sur le territoire ;
 - Rétablir le lien entre la population locale et la nature : cette orientation sera renforcée par des actions visant à contribuer à l'attractivité territoriale par un écotourisme durable, des actions innovantes en faveur de la nature en ville, et la mise en place d'instances vivantes d'information et de concertation ; cette orientation visera également à répondre à l'enjeu de mieux accueillir le public sur les ENS, notamment par un programme d'homogénéisation et de mise à jour des équipements d'information ;
 - Développer de nouvelles solidarités et synergies autour du patrimoine naturel : cette orientation sera renforcée en matière de soutien accru aux initiatives locales dans un cadre d'exigence élevé, d'actions en faveur des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi, et sur les liens avec le monde agricole.
- Les 5 axes patrimoniaux seront maintenus :
 - Préserver la biodiversité,
 - Restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues,
 - Pérenniser et valoriser les écopaysages,
 - Valoriser la géodiversité comme élément d'identité territoriale,
 - Lutter contre le changement climatique.

Les différentes actions relevant de ces dispositions sont détaillées en annexes 6, 7 et 8.

Elles s'accompagneront d'un objectif de mobilisation de ressources financières extérieures complémentaires auprès de subventionneurs, partenaires et mécènes.

Orientation 1 - Affirmer l'investissement départemental sur le territoire :

La loi NOTRe a affirmé le Département comme échelon pertinent et opérationnel de proximité. Véritable outil d'aménagement du territoire, la politique des ENS s'intègre pleinement dans ce champ d'intervention.

Ainsi, d'ici 2021, notre collectivité portera plusieurs chantiers structurants d'envergure en matière d'aménagement du territoire :

- la finalisation de l'aménagement de la Maison départementale de l'environnement au Domaine de Montauger, qui rouvrira ses portes en fin d'année 2017 et offrira un équipement innovant en matière d'éducation écocitoyenne et de promotion du patrimoine vert de l'Essonne ;

- une étude sur la destination et la faisabilité de la reconstruction de la Maison départementale des marais sur le site de Misery sera menée en partenariat avec les collectivités concernées, dans l'objectif de sensibiliser les Essonnais à la protection de la ressource en eau, aux aménités rendues par les zones humides, ainsi qu'au risque d'inondation ;
- la création de la voie verte dite « Promenade des aqueducs » qui, à partir de 2018, permettra aux piétons et cyclistes de l'agglomération d'Evry de rejoindre la vallée de l'Essonne.

En complément de ces actions en maîtrise d'ouvrage, le Département s'investira fortement dans différents projets locaux d'ampleur. Ainsi, pour le Cirque naturel de l'Essonne, le Département jouera un rôle d'animateur, de facilitateur et de financeur en proposant avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) un plan-programme pluriannuel de préservation et de valorisation pour ce site remarquable qui couvre plus de 130 hectares sur le territoire des communes de Lisses, Villabé et Corbeil-Essonnes. Il s'agit d'un vaste ensemble agro-naturel enclavé au sein du pôle urbain d'Evry-Corbeil-Essonnes et qui présente de fortes potentialités en termes de reconquête des paysages et de sensibilisation du public. Il s'agira de concilier le maintien d'espaces agricoles et naturels de qualité, tout en tenant compte des besoins des populations périphériques. A cet effet, une convention-cadre sera établie dès 2017, notamment avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud-Seine Essonne Sénart et le Syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et cycle de l'eau (SIARCE) qui assureront le portage de ce projet ambitieux avec l'appui du Conseil départemental. Ce projet fera l'objet très prochainement d'un rapport présenté à la Commission permanente.

En matière d'études, la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité a prescrit que les sites acquis au titre des ENS, par le Département ou par un tiers, devront désormais être systématiquement dotés d'un plan de gestion, ce qui est déjà souvent le cas en pratique. A cet effet, le Département de l'Essonne établira une programmation pluriannuelle visant à établir ou renouveler ce type de documents pour ses propriétés. Il apportera également une aide technique et financière aux collectivités dans cette tâche. A cet effet, un document d'aide méthodologique sera établi.

Ces différentes opérations en maîtrise d'ouvrage s'inscrivent dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) adopté en décembre 2016, en complément des budgets permettant de mettre en œuvre les autres actions courantes relevant du schéma des ENS, ainsi que les opérations de maintenance sur le patrimoine départemental.

Ces actions seront valorisées par une communication renforcée, de manière à mieux souligner l'effort important de notre collectivité dans le domaine de l'environnement (panneaux de chantier dans le cadre de la nouvelle signalétique adoptée, articles dans le Magazine de l'Essonne et sur le site Internet, manifestations événementielles de type « premier coup de pioche » ou inaugurations, information sur les réseaux sociaux et en direction des riverains et des usagers...).

Par ailleurs, le Département cherchera à faire reconnaître au niveau national et international l'exemplarité de son action en tentant d'obtenir différents labels pour ses sites naturels (ex : Liste verte de l'Union internationale de conservation de la nature, Jardin remarquable...).

Chaque année, un courrier annuel de bilan sera désormais adressé à toutes les communes et intercommunalités bénéficiant d'une intervention départementale sur leur territoire au titre des ENS, ceci afin de valoriser l'effort mené par notre collectivité en matière d'aménagement durable.

Orientation 2 - Rétablir le lien entre la population locale et la nature :

- **Contribuer à l'attractivité territoriale par un écotourisme durable :**

Notre collectivité communique déjà de manière importante sur son patrimoine naturel qui contribue à l'image de marque du territoire. Sa politique des ENS est bien connue des acteurs locaux et les Essonnais sont nombreux à participer aux animations-nature qui leur sont proposées par le

Conservatoire des ENS. Les espaces naturels constituent d'ailleurs la principale destination touristique des Essonnais et des Franciliens, loin devant les sites culturels. Par ailleurs, la randonnée connaît un essor marqué dans notre Département, permettant à différentes origines sociales de se rencontrer et de se divertir à un coût modique.

Dans le contexte métropolitain de l'Ile-de-France, il convient aujourd'hui de mieux valoriser et positionner cette offre « nature » que propose notre département pour en faire un véritable facteur de dynamique territoriale, tout en respectant la sensibilité des sites naturels.

Un programme de « mise en tourisme » des ENS sera ainsi établi en lien avec le CDT, dans le cadre d'une stratégie de marketing territorial. La diffusion des supports de communication sera optimisée en direction des Essonnais et des acteurs du tourisme (Offices de tourisme et syndicats d'initiative, gîtes...). L'offre en matière de randonnée fera notamment l'objet d'une promotion accentuée. Une exposition sur ce thème sera développée avec le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP), le Comité départemental de tourisme équestre (CDTE) et le CDT.

En matière de communication institutionnelle, un stand mobile sur les ENS sera conçu pour une présence plus visible du Département sur les différents salons touristiques et lors de manifestations événementielles locaux.

La gamme des supports de communication sera redéfinie pour plus de cohérence et d'attractivité. La charte graphique et le logo des ENS seront revus à cette occasion pour identifier plus clairement leur lien avec le territoire. Les actions menées au titre des ENS seront davantage relayées dans le Magazine de l'Essonne et sur le site Internet essonne.fr. Des campagnes de communication sur les abris bus seront lancées. L'achat d'espaces publicitaires dans les gares situés à proximité des ENS départementaux ou sur des médias presse pourra être envisagée.

Dès cet été, une application numérique en cours de développement permettra de découvrir les éléments-phares du patrimoine vert de l'Essonne (sites naturels départementaux, régionaux, locaux ou domaniaux, itinéraires de randonnée, balades géologiques...). Puis, cet outil sera développé progressivement pour intégrer d'autres ressources et points d'intérêt (patrimoine historique et culturel, paysages, arbres remarquables, etc.). Une application numérique de « Veille nature » permettra aux promeneurs de signaler les problèmes rencontrés dans la nature. En outre, une page Facebook sur les ENS sera ouverte dès l'été 2017.

De manière à répondre à l'enjeu de mieux accueillir le public sur les ENS, un programme d'homogénéisation et de mise à jour des équipements sur les sites et itinéraires sera établi. A compter de 2018, la charte signalétique des équipements d'accueil sur les sites départementaux sera modernisée. La signalétique routière sera complétée pour un meilleur accès aux sites naturels. Une charte de balisage et jalonnement des chemins sera établie en lien avec les comités départementaux de la randonnée pédestre et équestre.

L'aménagement d'un point d'accueil au Domaine départemental de Montauger permettra aux Essonnais d'accéder plus facilement à l'information environnementale et écotouristique, pour rayonner ensuite sur le territoire : une borne numérique, des panneaux et des documents y délivreront de l'information sur le patrimoine vert local (sites naturels, randonnée pédestre et équestre, sports de nature, parcs et jardins...). La vente de produits du terroir permettra d'y valoriser les productions traditionnelles de notre territoire.

Sur certaines propriétés ENS comportant des bâtiments, la possibilité de développer des gîtes ruraux sera étudiée avec les communes et les offices de tourisme concernés.

L'emprise de l'ancienne voie ferrée de la compagnie des « Chemins de Grande banlieue » (CGB) fera l'objet d'une étude en vue de l'aménagement de certains de ses tronçons en chemins de randonnée balisés reliant différentes villes du sud Essonne.

A terme, le développement d'un pôle écotouristique autour du Domaine de Méréville et de l'ENS du Marais de Méréville en partenariat avec la commune et l'Office de tourisme intercommunal, pourrait être étudié en complément de la nouvelle Balade géologique inaugurée en octobre 2016, avec par exemple : un parcours sur le cresson en lien avec le site du goût, l'aménagement du site géologique du Moulin des cailles et du Marais de Méréville, la mise en valeur de carrières et pelouses calcicoles communales, des circuits à pied et à vélo dans la vallée de la Juine, la mise en valeur d'anciennes voies romaines et voies ferrées, une continuité piétonne à rétablir sur les bords de la Juine, etc.

A compter de 2018, en lien avec la politique de l'eau, une nouvelle manifestation événementielle sur le thème de l'eau sera développée avec les partenaires (syndicats de rivières notamment) pour faire découvrir aux Essonnais le remarquable patrimoine hydrographique (rivières, zones humides) et hydraulique (moulins, lavoirs) de notre département.

Pour les 30 ans de la mise en œuvre de la politique ENS dans notre département, une manifestation pourra être organisée en 2019 avec les partenaires locaux, afin de valoriser le réseau d'espaces naturels constitué au fil des années aux quatre coins de l'Essonne.

Toutes ces actions seront bien sûr menées en tenant compte de la fragilité des sites naturels et de leur capacité à accueillir le public de manière respectueuse et durable, la priorité restant la conservation de la faune, de la flore, des milieux naturels et des paysages.

- **Agir de manière innovante en faveur de la nature en ville :**

L'outil « Convention de biodiversité urbaine » initié en 2016 sur le territoire de la commune de Champlan sera diffusé plus largement dans le secteur nord du territoire essonnien. Le réseau des sites bénéficiant de telles conventions sera consolidé en intégrant de nouveaux espaces, comme par exemple les communes volontaires et pré-identifiées de Wissous, Palaiseau, Massy, Bièvres, La Ville du Bois, Crosnes, etc.

Une nouvelle aide financière départementale sera instaurée pour le développement d'un réseau de jardins partagés, jardins pédagogiques et jardins d'insertion. Ce type de subvention portera sur l'achat des terrains, la réalisation d'études préalables et la conduite de travaux d'équipement. En complément des aménagements liés au jardinage, les opérations aidées devront impérativement intégrer des travaux en matière de restauration de la trame verte et bleue, et la signature de la charte des Jardins naturels sensibles (JNS) avec le Département sera rendue obligatoire.

Des aides similaires seront développées pour soutenir les projets associatifs visant à la création de tels jardins, selon des conditions d'attribution similaires (cf. supra et voir annexes). Des partenariats spécifiques pourront être établis avec des associations-relais.

Ce dispositif innovant en matière d'ENS doit permettre de déployer d'ici 2021 un réseau d'au moins 10 nouveaux jardins de ce type répartis sur tout le territoire. Il s'agira de créer des lieux agréables et intégrés, contribuant à la fois à restaurer du lien entre les populations et à retisser les continuités écologiques dans nos villes.

La communication sur l'importance du rôle de la biodiversité urbaine sera accentuée, notamment de manière à faire mieux connaître les dispositifs des jardins partagés et des Jardins naturels sensibles. Pour ces derniers, l'objectif sera d'atteindre au moins 250 jardins adhérents d'ici 2021. Une exposition sur la nature en ville et des fiches pédagogiques seront conçues sur cette thématique, et les réseaux sociaux seront mobilisés pour impliquer des communautés de citoyens volontaires.

Un parcours de découverte sur la biodiversité urbaine sera développé en partenariat avec une commune du nord du Département.

Par ailleurs, l'accompagnement des collectivités, des associations, des propriétaires ou locataires, des bailleurs sociaux et des entreprises dans leurs démarches d'exemplarité sera renforcé, contribuant ainsi à (re)donner sa place au vivant dans nos espaces urbains.

- **Mettre en place des instances vivantes d'information et de concertation :**

Le bilan effectué sur la mise en œuvre de la politique ENS a fait apparaître un déficit en matière d'information des populations locales et un manque d'échanges avec les partenaires locaux. Il est donc proposé de redynamiser différentes instances existantes et de mettre en place de nouveaux moments de débat et de démocratie participative. Il s'agira de faire davantage connaître la politique départementale en matière d'ENS et de mieux rendre compte aux citoyens de l'action publique dans ce domaine.

L'Observatoire départemental de la nature en Essonne (ODNE), ouvert aux différents acteurs de l'environnement (collectivités, services de l'Etat, associations, scientifiques...), sera ainsi mis en place dès 2017. Il se réunira au moins une fois par an pour présenter un état d'avancement de la politique ENS et permettre d'évoquer les sujets d'actualité en matière de préservation et d'ouverture des espaces naturels.

Un comité des massifs forestiers départementaux sera instauré en lien avec l'Office national des forêts (ONF) pour mieux informer les riverains, les usagers et les communes des opérations de gestion et d'aménagement menées sur les forêts appartenant à notre collectivité.

En lien avec les services préfectoraux - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie et Direction départementale des territoires (DRIEE et DDT), les modalités d'organisation des instances réglementaires (différents comités des sites Natura 2000 et de la Réserve naturelle nationale des sites géologiques) seront optimisées, notamment pour impliquer davantage les élus locaux.

Ces instances s'appuieront sur des comités techniques qui seront animés par les services départementaux et porteront sur différentes thématiques (réseau des lieux d'éducation à l'environnement, réseau biodiversité, observatoires locaux, etc.). Les conclusions de ces instances spécifiques pourront être évoquées lors des réunions de l'ODNE.

Orientation 3 - Développer de nouvelles solidarités et synergies autour du patrimoine naturel :

- **Apporter un soutien accru aux initiatives locales dans un cadre d'exigence élevé :**

La loi NOTRe a affirmé la compétence départementale de solidarité territoriale. Le Département est un échelon de proximité et le premier partenaire des collectivités notamment dans l'espace rural.

Les actions prévues s'inscriront en relation avec la nouvelle politique contractuelle à venir.

En complément au panel de subventions déjà existantes au titre des ENS et du PDIPR, le Département propose la création de nouvelles aides financières en faveur du bloc communal et intercommunal sur les thèmes des dépôts sauvages, de l'écotourisme durable, de la biodiversité urbaine et des catastrophes naturelles :

- une aide à l'acquisition foncière, l'étude ou l'aménagement de jardins partagés, jardins pédagogiques et jardins d'insertion (cf. supra) ;
- une aide à l'achat de dispositifs photographiques et vidéo autonomes permettant de lutter contre les dépôts sauvages. En lien avec la politique départementale des déchets, ce type de subventions permettra aux collectivités de recueillir des preuves contre les contrevenants ;
- une aide pour la réalisation d'études (diagnostics, schémas...) visant à la promotion écotouristique du patrimoine vert ;

- une aide pour la conception et l'installation de supports de communication sur le thème de la nature en ville, y compris sur les espaces verts et dépendances vertes non recensés en ENS, pour les collectivités ayant conclu des conventions de biodiversité urbaine avec le Département ;
- une aide pour la restauration écologique et paysagère des grands domaines historiques présentant des enjeux forts en matière de patrimoine naturel et de paysage. Les parcs et jardins constituent en effet des éléments forts de nos paysages. Ce soutien départemental portera sur l'acquisition des terrains, sur les études écologiques, paysagères et historiques destinées à comprendre l'évolution de ces domaines, ainsi que sur les travaux visant à restaurer et conforter leurs éléments structurants qui contribuent à la trame verte et bleue ainsi qu'à la qualité des paysages locaux (exemple : perspectives, alignements arborés, canaux...);
- une aide pour la remise en état des sites naturels et des itinéraires de randonnées suite à une catastrophe naturelle. Les inondations de 2016 ont en effet montré la nécessité d'intégrer ces événements qui sont amenés à se multiplier du fait du réchauffement climatique. Ainsi, un « fonds d'urgence ENS » sera réinstauré à compter du budget 2018 permettant de venir en appui des collectivités qui seraient touchées par de tels événements.

Ces aides s'élèveront au maximum à 50 % du montant HT de l'opération, sous réserve des crédits disponibles, et dans la limite des 80 % de fonds publics. Les conditions d'attribution sont détaillées en annexes.

En contrepartie des aides financières reçues, les collectivités bénéficiaires devront rendre compte par des bilans réguliers du devenir des sites naturels et des actions qui y sont menées, et garantir plus fermement leur pérennité.

A cet effet, les clauses des différentes formes de contrats liant le Département aux collectivités (exemples : conventions de gestion, conventions financières, conventions de biodiversité urbaine, conventions des jardins partagés, pacte de biodiversité...), ainsi que les trames des actes de vente de terrains et des délibérations-types (exemples : délibérations des collectivités pour la création de zones de préemption ENS et du classement au titre du PDIPR...) seront renforcées.

En complément à ces aides financières, un livret technique et des fiches pratiques seront établis à l'attention des élus communaux et intercommunaux pour mieux expliquer l'intérêt des outils ENS et PDIPR et encourager leur appropriation par les élus locaux.

En appui aux territoires, le Département apportera un soutien renforcé et différencié aux initiatives locales en zones urbaine, périurbaine et rurale :

Dans la zone urbaine et périurbaine au nord du territoire, un portage accru sera assuré par le Département sur des sites naturels à forts enjeux, ceci en lien étroit avec les intercommunalités, et en impliquant les populations locales et les associations :

- **Le Val de Seine** constitue un ensemble paysager et écologique de premier ordre. Véritable pôle naturel majeur, la vallée de la Seine est en effet un des principaux « corridors verts » du bassin parisien. Le Département proposera d'y réaliser un état des lieux du patrimoine naturel et des continuités écologiques, ainsi qu'un guide à l'usage des collectivités pour que celles-ci puissent mieux s'approprier les notions de conservation du patrimoine naturel et de trame verte et bleue (TVB). Le Conseil départemental y renforcera ses périmètres ENS et son PDIPR, et y créera de nouvelles boucles de découverte. Des conventions de biodiversité urbaine seront proposées aux communes dont les territoires abritent des enjeux écologiques forts. Des actions de sensibilisation seront également menées sur le thème des inondations ;

- **Le Coteau des vignes** à Athis-Mons constitue un ensemble d'une vingtaine d'hectares à l'embouchure des vallées de l'Orge et de la Seine, pour lequel il convient de faire aboutir rapidement un programme d'entretien et d'équipement. Une convention de biodiversité urbaine sera proposée à la commune pour une reconquête progressive et raisonnée du site, en vue d'une ouverture au public d'ici 2021.

Dans la zone rurale au sud du territoire, le Conseil départemental apportera un appui renforcé aux communes. Cette assistance sera développée au sein d'un périmètre identique à celui défini dans le cadre de la politique départementale de la ruralité adoptée le 17 octobre 2016 (voir carte en annexe).

Cette ingénierie territoriale accentuée vise à soutenir les petites communes pour faire émerger de nouveaux projets de protection et de valorisation du patrimoine naturel. Elle pourra prendre différentes formes : conseils techniques, conventions de gestion, assistance à l'élaboration de dossiers, suivi de chantiers...

- **Renforcer l'action en faveur des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi :**

Afin de former les Essonnais éloignés de l'emploi aux métiers de la protection de la nature et de l'entretien des paysages, des chantiers d'insertion seront soutenus par le Département, par exemple sur le secteur du Val de Seine, pour contribuer à la reconquête qualitative des berges du fleuve et des versants de la vallée.

Les collectivités subventionnées au titre des ENS seront également incitées à mener de tels chantiers, dans le cadre de conventions financières dont les clauses sociales seront renforcées sur ce sujet. Par exemple, le projet de préservation et de valorisation du Cirque naturel de l'Essonne permettra d'accueillir ce type d'opérations à dimension sociale de par son environnement urbain.

Par ailleurs, des chantiers internationaux seront relancés en partenariat avec des associations spécialisées, pour impliquer les jeunes Essonnais et des adolescents du monde entier dans des opérations concrètes de conservation du patrimoine naturel et d'amélioration du cadre de vie. La Réserve naturelle des sites géologiques, le Domaine de Montauger et les Marais de la vallée de l'Essonne se prêteront tout particulièrement à l'organisation de tels échanges multiculturels.

Des jeunes en contrats d'apprentissage seront également formés au sein du Conservatoire départemental des ENS, par exemple sur la thématique de la biodiversité urbaine.

Des partenariats scientifiques seront développés dans le cadre du dispositif des Conventions Industrielles de formation par la recherche (CIFRE) pouvant permettre au Département de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant sur des travaux de recherche en lien avec la préservation et la valorisation du patrimoine naturel essonnien.

- **Renforcer les liens avec le monde agricole :**

De manière à éviter les incompréhensions avec le monde agricole en matière de maîtrise foncière publique, le Département appliquera désormais une nouvelle doctrine pour son intervention dans les espaces agricoles en concertation étroite avec les communes, la SAFER et la Chambre d'agriculture :

- le Département évitera l'intégration de terrains agricoles en grande culture dans les zones de préemption ENS, lorsque ces parcelles ne présentent pas de valeur écologique ou paysagère spécifique, ni d'intérêt stratégique particulier ;
- le Département n'acquerra plus de tels terrains lorsque ces parcelles ne présentent pas de réelle valeur écologique ou paysagère spécifique, ni d'intérêt stratégique particulier, et si un repreneur fiable est identifié pour assurer une exploitation pérenne de ces terres.

Pour consolider les liens déjà existants avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), une convention de partenariat sera établie dès 2017 avec cet établissement. Un observatoire du foncier naturel en Essonne, associant les partenaires concernés (SAFER, Agence des espaces verts, Centre régional de la propriété forestière...) pourra également être instauré et se réunira au moins une fois par an.

Tous les terrains départementaux en nature agricole seront dotés d'ici 2021 d'une convention de mise à disposition des terrains de manière à maintenir les exploitants occupants en place, mais aussi à promouvoir une agriculture raisonnée (voire biologique) et des filières locales. Les terrains concernés (40 hectares environ) se situent principalement à Etiolles, La Ferté-Alais, Lisses et Saulx-les-Chartreux.

De nouveaux contrats pourront être conclus pour apporter un soutien à des exploitants soumis à des enjeux environnementaux forts (exemple : Milly-la-Forêt, Abbéville-la-Rivière...). Ces conventions « agriculture et nature » seront conclues avec des agriculteurs pour les aider à résoudre différentes problématiques sur leur exploitation (exemples : dépôts sauvages sur les chemins, circulation d'engins à moteur, entretien de prairies à forte valeur écologique, installation de vergers conservatoires et de nichoirs...).

Dans le cadre du programme des Rendez-vous Nature, les visites d'exploitations agricoles avec le grand public seront multipliées pour permettre aux citoyens essonniers de renouer leur lien avec la terre et les populations rurales.

Elément patrimonial fort de notre département, l'apiculture était autrefois particulièrement développée dans le Gâtinais. Aujourd'hui fragilisée, cette activité traditionnelle mérite d'être davantage soutenue et valorisée. Le Département accentuera la mise à disposition de terrains appartenant à la collectivité pour l'implantation de ruches. Un partenariat avec le syndicat des apiculteurs sera établi. Des ruchers-vigies seront implantés en zone urbaine. Un rucher pédagogique, des supports d'information et des animations sur ce thème seront développés au Domaine de Montauger.

Ces actions s'inscrivent en complément de celles des politiques départementales agricoles et de la ruralité.

Mobiliser des recettes financières complémentaires :

Afin de mener ces différentes actions, le produit de la Taxe d'aménagement affectée aux ENS, (TAENS) dont le montant annuel de perception moyen s'établit actuellement à plus de 10 M€ par an environ sera mobilisé. Le Département pourra également s'appuyer sur les crédits non consommés lors des exercices antérieurs et qu'il conviendra de résorber progressivement.

En complément de la TAENS, les fonds européens et nationaux seront notamment mobilisés. Une convention avec l'Etat permettra de disposer de financements pour les frais de personnel liés à l'animation et au suivi de sites ENS intégrés au réseau Natura 2000. Des contrats Natura 2000 contribueront à financer des travaux d'entretien à mener sur les habitats naturels d'intérêt européen. Des dégrèvements fiscaux seront également recherchés dans le cadre de ce dispositif européen. Pour le projet d'envergure de restauration hydraulique et écologique à mener en basse vallée de l'Essonne (qui doit notamment permettre d'améliorer la capacité de régulation des crues de l'Essonne par cette zone humide), un dossier LIFE Nature pourrait être déposé auprès de la Commission européenne.

L'appui financier de l'Agence de l'eau sera davantage sollicité pour les opérations d'acquisitions foncières et de reconquête des zones humides. Si besoin, une convention-cadre pourra être conclue avec cet établissement. Celui-ci pourrait aussi contribuer au financement d'une partie des postes des gardes-animateurs du Conservatoire départemental des ENS.

Des demandes de financement seront également adressées au Conseil régional d'Ile-de-France pour les projets portant sur des opérations d'ampleur concernant la restauration de la trame verte et bleue et l'aménagement de voies vertes (ex : Promenade des aqueducs).

Le Département pourra également répondre aux différents appels à projets proposés par le ministère de l'Environnement et l'Agence de l'eau sur les paysages et la biodiversité.

La recherche de mécènes pour des projets phares sera également entreprise.

En complément de ces financements publics, des recettes issues du patrimoine départemental seront développées. Un espace de vente sera aménagé à l'accueil du Domaine de Montauger. Les salons et salles de réunion pourront être loués et des parties du parc pourront être privatisées. Le mécénat sera également encouragé. Une tarification pour différents services sera établie et différentes prestations payantes seront développées notamment en direction de certains publics (séminaires d'entreprises, groupes de visiteurs non essonnien). Ces dispositions seront précisées dans le cadre du projet d'établissement de la future Maison départementale de l'environnement, qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale au second semestre 2017.

II - BILAN DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENS SUR LA PERIODE 2012 A 2016

La délibération adoptée en 2011 prévoit qu' « *un bilan intermédiaire du schéma sera réalisé à mi-parcours et fera l'objet d'un rapport de présentation en Assemblée départementale. A cette occasion, d'éventuels ajustements et compléments pourront être apportés, si nécessaire sous la forme d'une délibération additionnelle* ».

Comprenant 545 actions, le SDENS présente à ce jour un bon état d'avancement : en effet, 230 actions ont d'ores et déjà été réalisées et 178 sont initiées.

Ce schéma prévoyait d'investir 50 M€ sur 10 ans dans la protection et la mise en valeur de la nature essonnienne : 27,9 M€ ont d'ores et déjà été mobilisés en investissement sur la période 2012-2016 grâce aux recettes de la part départementale de la Taxe d'aménagement affectée aux ENS qui se sont maintenues à un niveau dynamique. Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées (16,95 M€ au total sur 5 ans, soit 37,74 % des dépenses). Par ailleurs, le Département a largement soutenu les initiatives locales, puisque 4,65 M€ d'aides ont été attribués en investissement et en fonctionnement aux collectivités et aux associations.

Sur cette période 2012-2016, 1 569 ha de zones de préemption ENS ont été instaurés en concertation avec les collectivités concernées. 118 ha de terrains ont été protégés par acquisition foncière par le Département et 269 ha par les collectivités. 27 ha ont bénéficié d'une convention de gestion. Par ailleurs, 245 km de chemins et sentiers ruraux ont été préservés dans le cadre du PDIPR.

Parmi les principales réalisations menées au cours des 5 dernières années, on peut signaler les exemples suivants :

- En matière d'accueil du public : 3 nouveaux sites ont été aménagés et ouverts au public (forêt de la Coudraye à Champcueil, Butte Hébert à D'Huisson-Longueville, Marais de Jarcy à Boutigny-sur-Essonnes), 9 km d'allées pour la promenade ont été aménagés sur les propriétés départementales, 9 passerelles sur les cours d'eau ont été financées dans différentes vallées (Seine, Orge, Essonne...), 3 nouveaux itinéraires de randonnée pédestre ont été balisés, 4 boucles équestres ont été financées, les conditions d'accueil en forêt départementale des Grands Avaux à Champcueil ont été améliorées par des équipements neufs, un partenariat avec l'établissement Eau de Paris a été signé en vue de l'aménagement de la future voie verte de la « Promenade des aqueducs », 32 000 Essonnien ont bénéficié des animations proposées dans le cadre des Rendez-vous nature, 20 430 visiteurs ont été accueillis au Domaine de Montauger (malgré les travaux en cours sur ce site), une carte promouvant l'ensemble des ENS de l'Essonne a été éditée, une charte des promeneurs dans la nature a été adoptée, une carte des lieux d'éducation à l'environnement a été diffusée, etc ;
- En matière de partenariats et de solidarité : des conventions ont été signées ou renouvelées avec différents partenaires institutionnels (Conservatoire botanique du bassin parisien, Comités départementaux de randonnée pédestre et équestre, Comité départemental du tourisme-CDT...). Des échanges techniques ont été menés avec la Chine (ville de Wuhan), avec les départements voisins, ainsi qu'avec l'Assemblée des Départements de France (ADF), notamment lors des débats préalables à l'adoption des lois NOTRe et Biodiversité. Les Rencontres départementales des ENS ont été organisées à 2 reprises pour informer les acteurs locaux. Un livret de présentation des aides financières ENS a été diffusé auprès des élus locaux.

Parmi les actions en direction des jeunes Essonnais, 16 045 scolaires ont été reçus sur les ENS, des partenariats ont été établis avec différents établissements de formation professionnelle, 4 jeunes en service civique, 1 apprenti et plus d'une dizaine de collégiens ont été accueillis au sein du Conservatoire des ENS, et des clubs-nature ont été organisés ou financés.

En matière d'insertion sociale, 3 contrats uniques d'insertion et 2 contrats d'avenir ont été accueillis au Conservatoire des ENS. Le recours à des Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) a été poursuivi avec succès pour mener divers travaux sur les ENS départementaux. Des équipements spécifiques ont été mis en place pour accueillir les personnes handicapées sur les sites naturels, etc ;

- En matière de préservation de la biodiversité : 17 plans départementaux de conservation de la faune et des habitats naturels ont été initiés, 16 hectares de landes et prairies ont été restaurés, la restauration et l'aménagement de 4 sites naturels en zone urbaine a été financée (Marais de Fourcherolles à Palaiseau, Parc des sources à Saulx-les-Chartreux, Dock des alcools à Ris-Orangis, Jardin d'essences à Courcouronnes), différents inventaires naturalistes ont été réalisés ou financés, 150 chartes de Jardins naturels sensibles (JNS) ont été signées avec des Essonnais pour promouvoir le jardinage écologique, 2 nouveaux jardins partagés ont été aménagés à Itteville et Saulx-les-Chartreux, 1 toiture végétale et 1 potager pédagogique ont été installés au Domaine de Montauger, 1 convention de biodiversité urbaine a été conclue avec la commune de Champlan, 12 hôtels à insectes ont été installés, plusieurs centaines d'arbres fruitiers ont été plantés, 3 conventions ont été conclues avec des apiculteurs, plusieurs chantiers de lutte contre les espèces végétales invasives ont été conduits, un livret sur les végétaux à planter dans les espaces naturels a été édité, des formations naturalistes ont été dispensées à l'attention des Essonnais et des associations, etc ;
- En matière de trame verte et bleue : 50 mares et 2 frayères à poissons ont été restaurées, 3 kilomètres de berges de cours d'eau ont été renaturés, 5 sources ont été protégées, 5 gîtes pour les chauves-souris ont été aménagés, plusieurs études visant à comprendre le fonctionnement des continuités écologiques des vallées essonnaises ont été conduites (notamment avec l'appui du Conservatoire botanique du bassin parisien), le Département a contribué à la mise en place de plusieurs crapaudromes (Dourdan, Ormoy-la-Rivière, Morigny-Champigny, Bouville et Val-Saint-Germain), différentes coulées vertes et coupures d'urbanisation ont été intégrées aux périmètres ENS, des lisières forestières ont été protégées, des réseaux d'habitats naturels (bandes enherbées, landes...) ont été restaurés, des circulations hydrauliques ont été rétablies au sein des marais de la vallée de l'Essonne, des passages à faune ont été créés et des journées techniques ont été organisées sur cette thématique, etc ;
Ces actions ont permis le maintien d'espèces animales et végétales remarquables et de restaurer des écosystèmes typiques de l'Essonne.
- En matière de paysage : plusieurs sites remarquables ont été intégrés aux périmètres ENS (ex : environs du village historique de Saint-Sulpice, vallées classées de l'Yerres et de la Bièvre, abords du Domaine départemental de Chamarande...), 3 panoramas ont été aménagés, 17 éléments du petit patrimoine vernaculaire ont été restaurés (2 fours à chaux, 2 caves viticoles, des grilles, murs d'enceinte, bassins et ornements de parcs, une ancienne tour...), 2 330 tonnes de déchets ont été retirées des espaces naturels, 11 décharges ont été résorbées, 10 bâtiments et cabanons contribuant au mitage paysager ont été démolis, la restauration paysagère du parc de Montauger est en cours, l'entretien du parc paysager de Méréville est financé dans le cadre des ENS, plusieurs perspectives paysagères et alignements arborés ont été rétablis, un appui a été apporté à 793 opérations locales dans le cadre de la manifestation Essonne verte-Essonne propre, une convention anti-mitage a été signée avec l'Etat, etc ;

- En matière de patrimoine géologique : plusieurs anciennes carrières ont été acquises et nettoyées, 2 sites géologiques à Itteville et Méréville sont en cours d'aménagement et seront inaugurés en octobre 2017, des partenariats ont été développés avec l'Etat et le Muséum national d'histoire naturelle, la gestion de la Réserve a été reprise en main par le Département permettant d'en relancer les activités pédagogiques et scientifiques, l'élaboration du plan de gestion de cette réserve naturelle a été initiée sous l'égide des géologues locaux, la Journée départementale du patrimoine géologique est organisée chaque année, 1 nouvelle balade géologique a été inaugurée à Méréville en octobre 2016, un inventaire des fossiles a été réalisé par un jeune en service civique, l'édition de 3 ouvrages sur la géologie locale a été financée, etc ;
- En matière d'enjeux climatiques : la Maison départementale de l'environnement à Montauger a été rénovée selon des techniques innovantes d'isolation, une chaudière à bois y a été installée, les partenariats en matière de mobilisation de la filière bois-énergie ont été poursuivis avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), le Parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français et la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), la valorisation de rémanents en plaquettes bois a été menée sur plusieurs chantiers départementaux, des actions de sensibilisation ont été proposées sur ce thème au Domaine de Montauger, etc.

Cette liste d'actions n'est pas exhaustive. Vous trouverez en annexe différents documents (cartes de synthèse, tableaux de bords et rapports d'activités) présentant un état détaillé de l'avancement de ces différentes réalisations.

Ainsi, au regard de l'ambition du Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne, je vous propose de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de l'avancement de la mise en œuvre du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-2021) tel que présenté dans le présent rapport et dans les documents de bilan ci- annexés ;

APPROUVER les orientations transversales renforcées sur la période 2017-2021 pour réussir la transition écologique et la valorisation du patrimoine naturel en Essonne :

- Affirmer l'investissement départemental sur le territoire,
- Rétablir le lien entre la population locale et la nature,
- Développer de nouvelles solidarités et synergies autour du patrimoine naturel ;

DIRE que les 5 axes patrimoniaux seront maintenus :

- Préserver la biodiversité,
- Restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues,
- Pérenniser et valoriser les écopaysages,
- Valoriser la géodiversité comme élément d'identité territoriale,
- Lutter contre le changement climatique ;

APPROUVER l'objectif de mobilisation de ressources financières complémentaires ;

APPROUVER les actions correspondant aux orientations transversales renforcées pour la période 2017-2021, permettant de formaliser le cadre d'actions du Département dans ce domaine, telles qu'elles figurent en annexe 7.

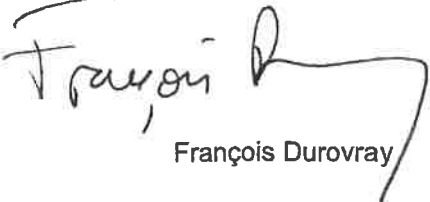
APPROUVER les critères d'attribution des nouvelles aides financières en investissement en faveur des collectivités et des associations, tels qu'ils figurent en annexe 8.

DIRE que les dépenses relatives à ces orientations seront prélevées sur les recettes de la part départementale de la taxe d'aménagement affectée à la politique des Espaces Naturels Sensibles ;

RAPPELER que la Commission permanente a reçu délégation pour solliciter les subventions contribuant à la mise en œuvre de ces orientations auprès de la Commission européenne, de l'État, de l'Agence de l'eau Seine- Normandie, de la Région Ile-de-France, de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France et tout autre financeur ou mécène.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil départemental



François Durovray

ANNEXES A LA DELIBERATION N° 2017-04-0039

- Annexe 1 - Rapport d'activité 2012-2014 de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles
- Annexe 2 - Rapport d'activité 2015 de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles
- Annexe 3 - Principaux indicateurs de suivi de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles
- Annexe 4 - Cartes de synthèse sur la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles
- Annexe 5 - Tableau de bord 2012/2016 de la mise en œuvre du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles
- Annexe 6 - Carte de la zone rurale - Appui en ingénierie territoriale auprès des communes du Sud Essonne
- Annexe 7 - Orientations départementales pour la transition écologique et la valorisation du patrimoine naturel en Essonne (2017-2021) – Tableau récapitulatif des actions prévues
- Annexe 8 - Orientations départementales pour la transition écologique et la valorisation du patrimoine naturel en Essonne (2017-2021) – Tableau récapitulatif des nouvelles aides financières en investissement au titre des ENS et du PDIPR en faveur des collectivités et des associations

**ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES POUR REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LA VALORISATION
DU PATRIMOINE NATUREL EN ESSONNE
(2017 - 2021)**

- Détail des actions prévues -

N°	Actions	Détails	Objectifs 2021	Partenaires	Directions concernées ¹	Moyens ²
I - Affirmer l'investissement départemental sur le territoire						
1.1	Conduire des chantiers structurants d'envergure	Finalisation de l'aménagement de la Maison départementale de l'environnement au Domaine de Montauger Aménagement de la Promenade des aqueducs Reconstruction de la Maison des marais et remise à niveau du site du marais de Misery Rouvrir et valoriser le Domaine de Méréville en lien avec l'ENS du Marais de Méréville	Inauguration au printemps 2018 Inauguration en 2019 Inauguration en 2020	Collectivités, associations, CDT, Eau de Paris	DENV/CENS DCMB DIV, DTM DCMB DENV/CENS DENV/SEPE et CENS, DCMB	3 M€ env. 1,2 M€ env. 0,8 M€ env. (étude d'optimisation des coûts à réaliser et contribution des partenaires locaux à rechercher)
1.2	Soutenir des projets locaux d'ampleur	Finalisation du plan-programme et du partenariat pour la préservation et la valorisation du Cirque naturel de l'Essonne	Inauguration au plus tard en 2012	CAGPS, SIARCE, communes, associations	DENV/CENS	2M€ env. (à préciser selon conditions du partenariat à finaliser)
1.3	Doter les ENS d'un plan de gestion en application de la loi biodiversité	Programmation pluriannuelle des études à lancer pour les sites départementaux Appui technique et financier aux collectivités	5 à 10 plans de gestion à mettre en place ou à renouveler	Collectivités, associations	DENV/CENS DCI	175 000 € à 200 000 € env. sur 5 ans

		(édition d'un guide méthodologique)					
I.4	Renforcer la communication relative aux chantiers départementaux	Panneaux de chantier, articles sur supports papier ou numériques, inaugurations, etc.	Dès 2017	Collectivités	DENV/CENS DCI		
I.5	Faire reconnaître l'action départementale au niveau national et international	Recherche d'obtention de labels (ex : Liste verte de l'UICN, jardin remarquable...)	2018	UICN, Ministère de la culture	DENV/CENS		
I.6	Mieux informer les collectivités des actions menées sur leur territoire	Courrier annuel aux collectivités ayant bénéficié d'une intervention départementale	Dès 2017	Collectivités	DENV/CENS		
II - Agir de manière innovante en faveur de la nature en ville							
II.1	Diffuser plus largement l'outil des « Conventions de biodiversité urbaine »	Développement sur de nouvelles communes : Lisses/Villabé/Corbeil-Essonnes, Wissous, Palaiseau, Massy, Bièvres, La Ville du Bois, Crosnes, etc.	Au moins 4 nouvelles conventions	Collectivités, associations	DENV/CENS		
II.2	Instaurer une nouvelle aide financière pour le développement des jardins partagés, des jardins pédagogiques et des jardins d'insertion	Aménagement en maîtrise d'ouvrage Subventions en faveur des collectivités et des associations Partenariat avec associations-relais	Au moins 10 nouveaux jardins	Collectivités, associations, jardiniers	DENV/CENS	25 000 € env. d'aides / an	
II.3	Accroître la communication sur la nature de proximité	Conception d'une exposition et de fiches pratiques Communication sur les réseaux sociaux	Gamme de supports de communication	Collectivités, associations, particuliers Communauté de jardiniers	DENV/CENS DCI	5 000 € env.	
II.4	Créer un parcours de découverte sur la biodiversité urbaine	En partenariat avec une commune du Nord Essonne	Au moins 1 itinéraire	Collectivité, associations	DENV/CENS		
II.5	Renforcer les missions de conseil en matière de biodiversité urbaine (Jardins Naturels Sensibles notamment)	Création d'un poste de Chargé de biodiversité urbaine Accompagnement accru des propriétaires, locataires, bailleurs sociaux, entreprises...	Attendre 200 Jardins Naturels Sensibles en Essonne	Collectivités, associations, particuliers, bailleurs sociaux, entreprises	DENV/CENS	Par redéploiement au sein du CENS	
III - Renforcer les liens avec le monde agricole							
III.1	Adopter une nouvelle doctrine en matière de classement et d'acquisition d'espaces agricoles	Redéfinition des modalités d'intervention en fonction de l'intérêt des parcelles et du contexte local	2017	Collectivités, Chambre d'agriculture,	DENV/CENS DDP		

III.2	Contractualiser les relations avec la SAFER	Convention de partenariat	A signer dès 2017	CRPF, SAFER, exploitants SAFER	DDP DENV/CENS DATAC	
III.3	Mettre rapidement en place un observatoire du foncier dans les espaces naturels et agricoles	Instance d'échanges réunissant les grands opérateurs fonciers	A instaurer dès 2017	SAFER, AEV, Collectivités, CRPF, ProNatura...	DENV/CENS DDP DATAC	
III.4	Maintenir les exploitants en place	Mise en place ou renouvellement de conventions avec les exploitants sur tous les ENS comprenant des espaces agricoles : Etiolles, La Ferté-Alais, Lisses, Saux-les-Chartreux, Itteville...	Au moins 4 conventions	SAFER, DDT Exploitants	DENV/CENS DDP DATAC	
III.5	Instaurer de nouveaux types de partenariats avec les exploitants agricoles	Mise en place de conventions « agriculture et nature » avec des agriculteurs dont les terrains sont soumis à des enjeux spécifiques (dépôts sauvages, circulation d'engins à moteur, gestion des milieux naturels...)	Au moins 3 conventions	Exploitants, collectivités	DENV/CENS DATAC	10 000 €/an env.
III.6	Développer les visites d'exploitations agricoles avec le grand public	Dans le cadre des animations du programme des Rendez-vous nature	Au moins 1 animation / an	Exploitants, collectivités, CDT, association des produits du terroir	DENV/CENS DCI	
III.7	Soutenir davantage l'apiculture	Mise en place d'un partenariat avec le Syndicat des apiculteurs Mise à disposition de terrains départementaux pour l'implantation de ruchers (ex : Moigny-sur-Ecole...) Installation de ruchers-vigies en zone urbaine Implantation d'un rucher pédagogique au	1 convention cadre Au moins 5 nouvelles conventions apicoles	Syndicat, apiculteurs, collectivités	DENV/CENS	

IV - Contribuer à l'attractivité territoriale par un écotourisme durable		Domaine départemental de Montauger	
IV.1	Réalisation d'une étude de « mise en tourisme » des sites naturels	Dans une approche de marketing territorial	2018
		CDT, OTSI, collectifs, Produits du terroir, gîtes...	DENV/CENS DICTAI DCI
			25 000 € env.
IV.2	Optimiser la diffusion de la communication écotouristique	Renforcement des modalités d'envoi de l'information relatives aux ENS et aux itinéraires de randonnée	2018
		CDT, OTSI, collectifs, Produits du terroir, gîtes...	DENV/CENS DICTAI
IV.3	Promouvoir davantage l'offre de randonnée	Edition d'une carte et de topoguides présentant l'offre locale Conception de panneaux d'exposition	2018
		CDT, CDRP, CDTE, OTSI	DENV/CENS DCI DICTAI
IV.4	Redéfinir les supports de communication sur les ENS et la randonnée	Révision des logos ENS et JNS Révision de la charte graphique des documents	2017 2018
			DENV/CENS DCI DICTAI
IV.5	Assurer un meilleur relai de l'information sur le patrimoine vert	Sur les supports de communication départementaux (Magazine de l'Essonne, essonne.fr, appli essonne, abris bus, Vox 91...) Envisager une campagne d'information dans certaines gares proches des ENS ou sur certains supports publicitaires presse	2017 2019 (à l'occasion des 30 ans de la politique ENS)
			DENV/CENS DCI
IV.6	Finaliser l'application numérique « Balades en Essonne » permettant la découverte du patrimoine essonnien	1 ^{ère} tranche : patrimoine vert Evolution à terme : enrichissement progressif des ressources (réalité augmentée, patrimoine culturel, offre touristique...)	Présentation au public en juin 2017 2018, 2019
			DENV/CENS DICTAI DCI DSI
			15 000 €/an env.
IV.7	Communiquer sur les réseaux	Création d'une page Facebook sur les ENS	Présentation au
		Collectivités,	DENV/CENS

	sociaux		public à la mi 2017	communauté d'Essoniens	DCI	
IV.8	Réviser la charte signalétique des équipements d'accueil	Modernisation des mobiliers	2018	CDT, CDRP, CDTE	DENV/CENS	
IV.9	Améliorer la signalétique d'accès routier aux sites naturels	Mise en place de fléchage directionnel à partir des principaux axes (dont routes départementales)		Collectivités	DCI DENV/CENS DCI, DIV	
IV.10	Etablir une charte départementale du balisage pour les chemins de randonnée	Réalisation avec l'appui du CDRP	2018	CDRP, CDTE, CDT, collectivités, associations de randonnée	DENV/CENS	
IV.11	Aménager un point d'accueil écotouristique au Domaine départemental de Montauger	A intégrer dans la future Maison départementale de l'environnement Diffusion de l'information sur le patrimoine vert (sites naturels, randonnée, parcs et jardins, sports de nature...) Vente de produits du terroir	Inauguration en 2018	CDT, CDRP, CDTE, OTSI, collectivités, associations, Association des Produits du terroir	DENV/CENS DCI DICTAI	75 000 € env.
IV.12	Valoriser le patrimoine bâti départemental	Engagement d'une réflexion pour la création de gîtes ruraux dans des bâtiments départementaux acquis au titre des ENS		CDT, OTSI, Gîtes ruraux, collectivités	DENV/CENS DDP	
IV.13	Valoriser l'ancienne voie ferrée du CGB	Réalisation d'une étude de faisabilité Réouverture de premiers tronçons à la randonnée	Etude réalisée Au moins 3 km ouverts	Collectivités, CDRP, associations de randonnée...	DENV/CENS DDP	25 000 € env. 50 000 € env. mini.
IV.14	Développer à terme un pôle écotouristique autour de Méréville	Aménagement du site géologique du Moulin aux cailles	Inauguration en 2017		DENV/CENS DENV/SEPE	

		Etudes pour développer l'offre autour du Domaine de Méréville : parcours « cresson », balades à pied et en vélo, aménagement du Marais de Méréville, passation de conventions sur des sites naturels communaux (carières, pelouses calcicoles), mise en valeur des anciennes voies romaines et voies ferrées, rétablissement de continuités piétonnes en bord de Juine...	Moyen et long terme		DICTAI	25 000 € env.
IV.15	Proposer un nouvel événementiel sur le thème de l'eau	Manifestation pour valoriser les patrimoines hydrographique et hydraulique de l'Essonne	2018	Syndicats de rivière, communes, associations	DENV/CENS DENV / Service de l'eau	10 000 € / an env. (ou tous les 2 ans : à définir)
IV.16	Organiser un événementiel pour mettre en avant les ENS	Manifestation dans le cadre des 30 ans de la mise en place de la politique ENS en Essonne	2019	Collectivités, associations, CDT...	DCI DENV/CENS DCI	7 500 € env.
V - Apporter un soutien accru aux initiatives locales dans un cadre d'exigence élevé						
V.1	Instaurer de nouvelles aides financières en faveur des collectivités et des associations	Sur les thématiques des dépôts sauvages, de l'écotourisme durable, de la biodiversité urbaine et des catastrophes naturelles	2017	Collectivités, associations	DENV/CENS DATAAC	300 000 € env. d'aides à attribuer sur 5 ans
V.2	Elever le niveau d'exigence pour les collectivités bénéficiaires d'aides financières	Révision des clauses des conventions, actes de vente et trames des délibérations types : bilans réguliers, engagement ferme sur la pérennité de la vocation naturelle des sites	2017	Collectivités	DENV/CENS DAJA	
V.3	Editer des supports d'information en direction des collectivités	Conception de livrets techniques sur les outils ENS et PDIPR à l'attention des élus locaux	2018		DENV/CENS DCI	
V.4	Assurer un portage accru sur des sites naturels à enjeux dans le Nord Essonne	Cirque naturel de l'Essonne, Val de Seine, Coteau des vignes	2017 : adoption de la convention pour la préservation du Cirque naturel	CAUE, collectivités, associations	DENV/CENS	Cirque de l'Essonne : 1,4 M€ env. d'aides à attribuer sur

			de l'Essonne			5 ans Coteau des vignes : 50 000 à 75 000 € env. sur 5 ans
V.5	Apporter un appui renforcé aux communes de la zone rurale du Sud Essonne	Développement de l'ingénierie territoriale pour faire émerger de nouveaux projets Mise en place d'un interlocuteur unique par commune au sein du Conservatoire départemental des ENS	2018 2017		DENV/CENS	Par redéploiement au sein du CENS
VI - Mettre en place des instances vivantes d'information et de concertation						
V1.1	Installer rapidement l'Observatoire départementale de la nature en Essonne (ODNE)	Instance départementale de concertation	2017	Réunion au moins 1 fois par an	Etat, Région, intercommunalités, communes, associations, CAUE, CDT...	DENV/CENS
V1.2	Optimiser les instances réglementaires	Dynamisation du fonctionnement en lien avec les services de l'Etat COPIL Natura 2000, comités de la Réserve naturelle nationale des Sites géologiques Création d'un comité des massifs départementaux	2018	Au moins 1 réunion de chaque comité tous les 2 ans	Etat, Europe, collectivités, associations, scientifiques, propriétaires ONF, collectivités, associations, usagers, riverains	DENV/CENS
V1.3	Instaurer une nouvelle instance pour les forêts départementales					
V1.4	Réunir des comités techniques thématiques	Réseau des lieux d'éducation à l'environnement, Réseau Biodiversité, Réseau des lieux d'éducation à l'environnement, observatoires locaux Animation par le Conservatoire départemental des ENS	2017-2018		Maisons de l'environnement, collectivités, associations	DENV/CENS

VII - Renforcer l'action en faveur des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi						
VII.1	Organiser des chantiers d'insertion	Sur les pôles naturels majeurs du Département (Val de Seine...)	Au moins 3 chantiers	Collectivités, associations d'insertion	DENV/CENS	Coût à définir selon projet et ampleur
VII.2	Optimiser l'organisation de chantiers internationaux sur les ENS	Mise en place par les collectivités aidées dans le cadre des conventions de financement (ex : Cirque naturel de l'Essonne...) Au Domaine de Montauger, sur la Réserve naturelle des sites géologiques, dans les marais de la vallée de l'Essonne	2018	Collectivités, associations	DENV/CENS	15 000 à 20 000 € env. / opération
VII.3	Former des jeunes dans le cadre de l'apprentissage	Accueil de jeunes en formation au sein du Conservatoire départemental des ENS	Au moins 2 apprentis	Etat, établissements scolaires	DENV/CENS DRH	
VII.4	Accueillir des jeunes doctorants menant des travaux de recherche sur le patrimoine naturel essonnien	Dans le cadre du dispositif CIFRE	Au moins 1 étudiant	Universités, Etat	DENV/CENS	
Objectif financier - Mobiliser des ressources financières complémentaires						
1	Mobiliser des financements européens et nationaux	Passation d'une convention Natura 2000 pour la gestion des sites d'intérêt communautaire	2018	Etat, Europe	DENV/CENS	Prévision recettes : 15 000 €/an
2	Solliciter les financements de l'Agence de l'eau Seine-Normandie	Pour les opérations (acquisitions foncières, études, travaux écologiques) menée au sein des zones humides Financement des postes des gardes-animateurs départementaux	A partir de 2017 2018	AESN	DENV/CENS DENV/Service de l'eau DRH	Prévision recettes : 50 000 à 75 000 €/an Prévision recettes : 50 000 €/an
3	Solliciter les financements du Conseil régional d'Île-de-France	Pour les opérations concernant les voies vertes et les travaux en faveur de la TVB	A partir de 2017	CRIF	DENV/CENS DTM, DIV	Prévision recettes : 400 000 € (dont 350 000 € pour la

						Promenade des aqueducs)
4	Répondre aux appels à projets nationaux	Proposer des dossiers dans le cadre des appels à projets pour obtenir des financements du Ministère de l'environnement et de l'Agence de l'eau		Ministère, AESN	DENV/CENS	
5	Solliciter des mécènes pour des projets phares					
6	Valoriser le patrimoine départemental	Création d'un espace de vente au Domaine de Montauger (boutique de livres naturalistes, petits objets promotionnels et produits du terroir) Location d'espaces privatisables (pour des séminaires d'entreprises...) au Domaine de Montauger Valorisation d'une offre de services rémunérés (à définir dans le cadre du futur projet d'établissement)	Dès 2018	CDT, Association des produits du terroir Entreprises, CDT CDT	DENV/CENS DCI DDP DDP	Prévisions de recettes : 10 000 €/an 20 000 €/an 10 000 €/an

¹ : pilotage par le Conservatoire départemental des ENS (DENV)

² : estimations en première approche (à préciser selon l'ampleur à donner aux projets ou après étude de faisabilité)

Total :

7 orientations complémentaires

1 objectif financier de mobilisation de ressources financières complémentaires

76 actions complémentaires

**ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES POUR REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LA VALORISATION
DU PATRIMOINE NATUREL EN ESSONNE
(2017 – 2021)**

- Nouvelles aides financières en investissement au titre des ENS et du PDIPR -

Types d'aides	Bénéficiaires¹	Taux de participation²	Exemples d'actions financiables	Critères d'attribution³
Mise en place de dispositifs de surveillance pour la lutte contre les dépôts sauvages	Communes, EPCI	50% maxi du coût HT de l'opération	Achat et installation de dispositifs autonomes ou factices photographiques et audio sans réseaux Diagnostics, schémas...	
Réalisation d'études pour la promotion écotouristique du patrimoine naturel	Communes, EPCI	50% maxi du coût HT de l'opération		
Conception et installation de supports de communication sur la nature en ville	Communes, EPCI	50% maxi du coût HT de l'opération	Conception et pose de panneaux d'information sur la biodiversité urbaine Conception de supports d'information sur papier (hors frais d'impression)	Pour les collectivités ayant passé une convention de biodiversité urbaine avec le Département Y compris sur les espaces verts et dépendances vertes non recensés en ENS
Restauration écologique et paysagère des grands domaines historiques	Communes, EPCI	50% maxi du coût HT de l'opération	Acquisition de terrains Réalisation d'études écologiques, paysagères et historiques destinées à comprendre l'évolution du parc Réalisation de travaux visant à restaurer et conforter les éléments structurants qui contribuent à la trame verte et bleue ainsi qu'à la qualité des paysages (exemples : arborés, canaux...)	Pour les parcs et jardins présentant des enjeux forts en matière de patrimoine vert et de paysage Pour les acquisitions de terrains : sur la base de l'estimation des terrains par les services fiscaux En cas de refus d'estimation par France Domaine, la collectivité devra fournir des références de prix similaires

Remise en état des sites naturels et des itinéraires de randonnée ayant subi une catastrophe naturelle	Communes, EPCI	50% maxi du coût HT de l'opération	Réalisation de travaux	Inondations, tempêtes, érosion des sols... Non cumulable avec les indemnités liées au statut de catastrophes naturelles Sur Fonds d'urgence ENS
Création de jardins partagés, de jardins d'insertion et de jardins pédagogiques	Communes, EPCI	50% maxi du coût HT de l'opération	Acquisition de terrains Réalisation d'études, conception d'outils de communication Réalisation de travaux (aménagement liés au jardinage et travaux de génie écologique)	Pour les acquisitions de terrains : sur la base de l'estimation des terrains par les services fiscaux En cas de refus d'estimation par France Domaine, la collectivité devra fournir des références de prix similaires
	Fédérations et associations œuvrant dans le domaine de la préservation et la valorisation des patrimoines naturels, des paysages et des chemins de randonnée	50% maxi du coût HT de l'opération	Réalisation d'études, conception d'outils de communication Réalisation de travaux (aménagement liés au jardinage et travaux de génie écologique)	Sur des terrains publics conventionnés

1 : communes et intercommunalités compétentes dans les domaines du patrimoine naturel et de la randonnée (à l'exception des PNR qui font l'objet de financements spécifiques)

2 : dans la limite de 80% de fonds publics, des crédits disponibles et sous réserve d'une décision favorable de l'instance délibérative

3 : sous réserve de l'inscription au recensement départemental des ENS ou au PDIPR (sauf dispositions particulières), sous réserve du respect des critères d'éco-conditionnalité et de socio-conditionnalité adoptés en 2011, et de la signature du Pacte de biodiversité.